

MARATHON PHOTO FESTIVAL L'HOMME ET LA MER DU GUILVINEC

Date du marathon photo : Mardi 19 juillet 2022

9h-12h 14h-17h Les deux

Mon équipe :

Individuelle Binôme

Nom :

Prénom :

Tel (joignable le jour même) __/__/__/__/__

Email :

Signature :

Ce formulaire d'inscription est à retourner par **courrier** : Festival Photo l'Homme et la Mer, Impasse Jules Guesde, 29730 Guilvinec **ou** par **e-mail** : festivalphoto.gv@gmail.com.

Il sera accompagné des frais d'inscription (5€ pour une session, 7€ pour deux sessions) par équipe (individuel ou binôme).

Règlement par chèque à l'ordre de l'association Festival photographique international l'Homme et la Mer. **Les formulaires d'inscription non accompagnés des frais d'inscription ne seront pas pris en compte.** Un email vous sera transmis à réception de votre inscription.

Association Festival photographique international l'Homme et la Mer

Courrier : Impasse Jules Guesde - 29730 GUILVINEC

Tel : 06 87 22 31 74

E-mail : festivalphoto.gv@gmail.com



MARATHON PHOTO FESTIVAL L'HOMME ET LA MER DU GUILVINEC

Date du marathon photo : Mardi 16 août 2022

9h-12h 14h-17h Les deux

Mon équipe :

Individuelle Binôme

Nom :

Prénom :

Tel (joignable le jour même) __/__/__/__/__

Email :

Signature :

Ce formulaire d'inscription est à retourner par **courrier** : Festival Photo l'Homme et la Mer, Impasse Jules Guesde, 29730 Guilvinec **ou** par **e-mail** : festivalphoto.gv@gmail.com.

Il sera accompagné des frais d'inscription (5€ pour une session, 7€ pour deux sessions) par équipe (individuel ou binôme).

Règlement par chèque à l'ordre de l'association Festival photographique international l'Homme et la Mer. **Les formulaires d'inscription non accompagnés des frais d'inscription ne seront pas pris en compte.** Un email vous sera transmis à réception de votre inscription.

Association Festival photographique international l'Homme et la Mer

Courrier : Impasse Jules Guesde - 29730 GUILVINEC

Tel : 06 87 22 31 74

E-mail : festivalphoto.gv@gmail.com



Règlement du marathon photographique numérique Festival PHOTO l'Homme et la Mer

Article 1 : L'organisateur

L'association Festival photographique international L'Homme et la Mer organise deux marathons photographiques le 19 juillet et le 16 août 2022 (2 sessions/jour). Ces marathons sont ouverts à toute personne, amateur et débutant, munie d'un appareil photo numérique ou d'un smartphone, inscrite au préalable en équipe (binôme) ou en individuel, et ce via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet du Festival (<http://www.festivalphotoduguilvinec.bzh>), et s'étant acquitté des frais d'inscription.

Article 2 : Inscription

Les participants sont inscrits en individuel ou en binôme après réception du formulaire d'inscription (un par équipe) par voie postale à l'adresse suivante : Festival photo l'Homme et la Mer, Impasse Jules le Guesde, 29730 Guilvinec **ou** par e-mail à festivalphoto.gv@gmail.com ; ainsi que des frais d'inscription d'un montant de 5 euros par équipe pour une session et 7 euros pour deux sessions. Le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre de l'association Festival photographique international l'Homme et la Mer.

Les inscriptions peuvent également se faire le jour même (sous réserve de place disponible jusqu'à 14h00 à l'abri du marin (médiathèque du Guilvinec).

Article 3 : Déroulement du marathon

Les journées du 19 juillet et du 16 août se déroulent de la manière suivante :

1ère session

9h : Rendez-vous devant l'Abri du Marin (médiathèque du Guilvinec)

- Validation des dossiers d'inscription
- Dernières inscriptions possibles (sous réserve)
- Annonce du premier thème du marathon

11h30 : Restitution des clichés du matin à l'Abri du Marin du Guilvinec (via une clé USB ou par mail à l'adresse suivante : festivalphoto.gv@gmail.com)

2ème session

14h : Annonce du deuxième thème du marathon – Abri du Marin

16h30 : Restitution des clichés de l'après-midi à l'Abri du Marin du Guilvinec (via une clé USB ou par mail à l'adresse suivante : festivalphoto.gv@gmail.com)

18h : Sélection des 10 meilleures photos (matin et après-midi) reçues par la jury

Article 4 : Objet du concours

Les meilleurs clichés réalisés durant les marathons seront récompensés par thèmes. Les 5 premiers de chaque thème se verront remettre un prix.

Les photographies seront diffusées les jours suivants sur le site internet du Festival ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le jury, composé de personnes du monde de la photographie ainsi que de la culture, définira ses choix en fonction du respect du thème, de l'originalité de la photo, de sa créativité ainsi que de sa composition photographique.

L'organisateur se réserve le droit de refuser/supprimer toute photo ne respectant pas le droit à l'image ou l'ordre public.

Article : Participation

Les photographes s'engagent à réaliser eux-mêmes les photographies qu'ils remettent durant la journée du marathon. Ils sont considérés par l'organisateur comme auteurs des clichés remis. Les retouches sur les photos sont autorisées, mais il est interdit de superposer des images ou ajouter un élément extérieur à la photo d'origine. Les photos choisies par les équipes seront transmises via support USB, carte mémoire ou lien wetransfer et seront au format .jpg.

Article 6 : Droit à l'image et propriété intellectuelle

Les participants s'engagent à respecter le droit à l'image. Les photos avec des personnes non reconnaissables sont autorisées si la personne photographiée autorise le droit à l'image.

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées lors des marathons photos du Festival photo l'Homme et la Mer, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, il autorise l'association photographique L'Homme et la Mer à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion du marathon ou de la manifestation culturelle qu'est le Festival. Les œuvres seront toujours utilisées avec la mention de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale.

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure ou conditions exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou reporter le marathon photo. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscription.

Article 8 : Respect du règlement

Chaque participant s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement ainsi qu'à en respecter les règles.